

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : <http://cftcfae.free.fr>

N ° 41 – Le 21 novembre 2007

Le comité de suivi des accords JACOB s'est tenu à BERCY le 16 novembre 2007.

Présidé par le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction Publique A. SANTINI, le comité de suivi des accords JACOB s'est réuni à la demande de la CFTC en présence des organisations signataires de l'accord (CFTC, CFDT, UNSA). La CFTC a rappelé son exigence de voir appliqués tous les engagements de cet accord.

La CFTC demande l'application intégrale du protocole

La CFTC est satisfaite de voir réuni ce comité avec les seuls signataires des accords ; elle souligne la qualité du travail de la DGAFP ; elle rappelle sa volonté initiale d'aboutir à un résultat concret, qui apporte des améliorations tangibles pour les agents.

La CFTC insiste sur le respect des engagements réciproques et exige que ceux pris par l'ancienne équipe gouvernementale précédente sur la poursuite de cette dynamique soient tenus. Elle se dit favorable à la mise en place de comités de suivi ministère par ministère.

Elle demande l'ouverture du CESU au delà de la simple garde d'enfant, même si elle note avec satisfaction son extension aux gardes d'enfant entre 3 et 6 ans.

Elle demande que la revalorisation de la catégorie B, dont les enjeux vont au-delà de la seule question du pouvoir d'achat, soit engagée immédiatement dans l'esprit des accords Jacob.

André SANTINI reconnaît les vertus du syndicalisme constructif

Le Ministre après avoir tracé un bilan des accords Jacob, constate que des accords sont possibles quand une volonté réciproque d'aboutir existe entre les partenaires. C'est pour le Ministre ce qui fait la valeur de l'engagement de cet accord. Cet accord a marqué des progrès en matière de GRH ; il n'est pas le plus petit dénominateur commun : les avancées en matière de carrières et en matière sociale sont conséquentes. En conclusion, le Ministre souligne le travail immense de la DGAFP pour la mise en œuvre des évolutions de carrières. Ces accords sont un bon exemple pour la modernisation de la Fonction Publique.

La DGAFP rappelle par ailleurs que les calendriers de mise en application des mesures ont été tenus pour la plupart. Il ne reste que la problématique des tickets restaurants dont les réflexions ne sont pas terminées.

Pour la CFTC, ce comité a été l'opportune occasion de rappeler la valeur du dialogue constructif qu'elle pratique depuis toujours.